

Disponible sur sleaty.com

*Conditions Générales**

Attention

*Le versement du premier acompte atteste que vous avez pris connaissance de l'intégralité des documents contractuels.

Condition générales

I. - PREAMBULE

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations fournies par SLEATY dénommé ci-après « le prestataire » spécialisé dans la création, la maintenance et le développement de sites WEB. Toute commande ou acceptation de devis implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales qui doivent être remises signées pour accord par le client afin que le contrat commence à s'appliquer.

Entre autres prestations fournies par SLEATY , on trouve :

1. la création de site Web (programmation et développement)
2. la campagne de communication
3. la création de concept d'activation de marque (comment faire connaître une marque et via quel moyen ludique)
4. la création de logos, mise en page, fiches, flyers, panneaux publicitaires...
5. la création de montages photographiques
6. la création de représentations en image de synthèse

II. - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations fournies par SLEATY dénommé ci-après « le prestataire » spécialisé dans la création, la maintenance et le développement de sites WEB. Toute commande ou acceptation de devis implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales qui doivent être remises signées pour accord par le client afin que le contrat commence à s'appliquer.

Compte tenu des obligations contenues dans le paragraphe précédent, le Client ne peut, en aucun cas, modifier de quelque manière que ce soit le(s) élément(s) mis à disposition. Le Client ne peut utiliser les éléments créés dans un but autre que celui défini préalablement dans le contrat liant les parties. En cas de modification effectuée par le Client, SLEAY dispose de la possibilité de réclamer des droits d'auteur ainsi que le cas échéant, des dommages et intérêts. La responsabilité de la société ne peut, en aucun cas être mise en cause dès qu'une modification est effectuée par le client.

III. - ACOMPTE

Lors de toute commande d'un service auprès du Prestataire, un acompte sera systématiquement demandé pour le démarrage du projet. Cet acompte permet de garantir une planification optimale et le respect des délais de livraison. Son montant et ses modalités de règlements seront précisés au moment de la commande. Ses modalités doivent être acceptés avant le début des travaux.

IV. - ENGAGEMENT DE SLEATY

Le prestataire met en place les meilleures pratiques en matière de cybersécurité afin de garantir la protection des données et infrastructures. Cela inclut sans que cela ne soit exhaustif :

1. L'utilisation de systèmes de sécurité conformes aux normes en vigueur
2. La mise à jour régulière des systèmes et applications critiques
3. L'authentification forte pour les accès sensibles
4. La sauvegarde et la protection des données

V. - RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client est entièrement responsable de la gestion de ses accès et de la protection de ses informations d'authentification. Il s'engage notamment sans que ce ne soit limitatif à :

1. Utiliser des identifiants forts et de ne pas les partager
2. Activer la double authentification si celle-ci est disponible
3. Assurer la mise à jour régulière de ses propres systèmes et logiciels
4. Informer immédiatement SLEATY en cas de suspicion d'intrusion ou de fuite de données.

VI. - ABSENCE DE RESPONSABILITE DE SLEATY

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable en cas de cyberattaque, de piratage ou de faille de sécurité résultant de (sans que cette liste ne soit exhaustive)

1. Une négligence ou un manquement aux obligations du client
2. Une faille de sécurité présente dans les systèmes du client (exemple : WordPress/Elementor)
3. un usage frauduleux ou abusif des accès par un tiers
4. Une attaque ciblant le fournisseur d'hébergement (exemple: OVH) hors du contrôle de SLEATY

VII. - ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE DANS LA GESTION DES INCIDENTS

En cas d'incident de sécurité affectant le Prestataire ou ses Clients, l'entreprise s'engage à :

1. Notifier les parties affectées dans le meilleur délai possible
2. Prendre les mesures nécessaires pour atténuer l'impact de l'incident
3. Collaborer avec les autorités compétentes si nécessaire.

VIII. - PRESTATIONS FOURNIES

Le Prestataire offre les services suivant :

1. Accès à la plate forme et gestion des services.
2. Chaque Client reçoit un accès à la plate forme MySleaty lui permettant de gérer les services associés à son site WEB.
3. En cas de non-réception des identifiants, le Client peut en faire la demande à tout moment auprès du prestataire.
4. Cette plate-forme permet aux Clients possédant un nom de domaine ou un site Web de :
 - a. consulter leurs abonnements en cours
 - b. Accéder à leurs factures et informations de facturation
 - c. Visualiser et gérer certaines informations liées à leur compte.

IX. - MODIFICATION DU SITE WEB VIA MYSLEATY

Si le Client possède un site Web, la plateforme lui permet de modifier certains éléments notamment :

1. -Les textes et images de ses pages à l'aide du programme Elementor PRO.

Toutefois certains accès sont restreints pour des raisons de sécurité mais, sur demande, le Client peut notamment obtenir un accès complet au panneau d'administration de son site Web.

X.-RESPONSABILITE EN CAS DE CHANGEMENT DE ROLE UTILISATEUR

SLEATY ne peut être tenu responsable des incidents résultant d'un basculement du Client du mode Editeur au mode Administrateur, que ce soit :

1. à la demande du Client.
2. après mise en ligne du site Web.

En cas d'incident lié à un accès administrateur, SLEATY décline toute responsabilité. Il est recommandé au Client de se référer à l'article des conditions générales concernant la cybersécurité.

XI.-PROTECTION ET GESTION DES DONNEES CLIENTS

Toutes les informations et données des Clients sont strictement utilisées au sein de SLEATY et exclusivement à des fins comptables et pour la gestion des échanges entre SLEATY et ses Clients.

Sleaty.com

BE0769.749.735

0478 28 25 63

XII. - CONTRAT DE MAINTENANCE

La souscription d'un contrat de maintenance par le Client n'est pas obligatoire mais est fortement recommandée afin d'éviter tout dysfonctionnement ou problème technique dès lors qu'un site laissé sans surveillance peut rencontrer des failles de sécurité ou des pannes non anticipées. SLEATY propose différentes solutions adaptées à tout type de budget et de projet pour assurer la pérennité et la sécurité du site Web du client.

XIII. - COUVERTURE OU NON EN CAS DE NON FONCTIONNEMENT DU SITE

1. Si vous avez souscrit un contrat de maintenance, le type de problème est pris en charge dans un délai raisonnable avec les corrections nécessaires apportées par SLEATY sans frais supplémentaires.
2. Si vous n'avez pas souscrit un abonnement de maintenance, l'intervention et la réparation sera facturée en fonction de la complexité du problème. En cas d'absence de contrat de maintenance, aucune sauvegarde du site n'est garantie après sa création, ce qui signifie qu'en cas de restauration, le site sera remis dans son état initial tel qu'il existait au jour de la livraison.

XIV. - QUID DES DEMANDES DE MODIFICATIONS

L'abonnement de maintenance inclut jusqu'à deux heures de modifications par mois ce qui couvre généralement les ajustements de textes, d'image ou de fichiers. Si ces modifications nécessitaient plus de temps, un devis sera soumis au Client avant toute intervention supplémentaire garantissant ainsi une transparence totale sur les coûts engagés.

XV. - ANNULATION OU SUSPENSION DU CONTRAT

Les abonnements de SLEATY sont sans engagement et peuvent être résiliés à tout moment avec effet à l'échéance du contrat souscrit. L'annulation de l'abonnement d'hébergement entraînera la fermeture du site Web à l'expiration du délai couvert par l'abonnement en cours. Il est important d'anticiper toute migration ou sauvegarde avant la résiliation. SLEATY se tenant à disposition pour tous renseignements complémentaires.

XVI. - PENALITES

En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, outre la suspension du contrat, une pénalité de 10 % sera appliquée sur le montant restant dû ainsi qu'un intérêt aux taux de 10 % l'an. En cas d'inexécution de nos engagements, SLEATY sera redevable envers le Client d'indemnité du même ordre.

XVII. - TRIBUNAUX COMPETENTS

Toutes contestations relatives au contrat seront soumises à la compétence exclusive des tribunaux les plus proches du siège de SLEATY ou du cabinet de notre conseil.